

AFFAIRE N° 50

PROLONGEMENT DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD/
CHEMIN DE LA POSTE A SAINTE-CLOTILDE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA 1ERE TRANCHE DES TRAVAUX

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de réaliser la jonction des Chemins Lory-Les-Hauts et de la Poste dans le prolongement de la Rue Méziaire Guignard à Sainte-Clotilde.

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'une chaussée de 6 m et de deux trottoirs de 2 m de large,
- ainsi que l'assainissement des eaux pluviales et l'éclairage public.

Le coût de l'opération est estimé à 1 520 000 F T.T.C., y compris somme à valoir pour honoraires, divers et imprévus.

Une première tranche de travaux, estimée à 1 000 000 F, comprend la réalisation d'une partie de la voie.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres pour la 1ère tranche des travaux ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale inscrite au marché, jusqu'à concurrence des crédits prévus au B.P. 1990 pour cette opération ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, URBANISME, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*